

Résolution CM/Res(2017)40 relative au budget de l'Accord partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes pour 2018-2019

*(adoptée par le Comité des Ministres le 22 novembre 2017,
lors de la 1300^e (Budget) réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 16 du Statut du Conseil de l'Europe et dans sa composition restreinte aux représentants des États membres de l'Accord partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes¹,

Vu la Résolution Res(91)20 du 13 septembre 1991 instituant un Accord partiel en matière de Carte Jeunes ;

Vu les articles 19, 21 et 23 du Règlement financier ;

Vu la Résolution CM/Res(2017)39 du 22 novembre 2017 fixant le barème des contributions des États membres au budget de l'Accord partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes ;

Vu le projet de Programme et Budget pour 2018-2019 présenté par le Secrétaire Général (document CM(2017)130, CM(2017)130-corr3, CM(2017)130-corr5) ;

Vu le rapport du Comité du budget (document CM(2017)119),

Décide :

1. Est approuvé le Programme de l'Accord partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes pour 2018-2019.
2. Est approuvé le budget de l'Accord partiel pour 2018 s'élevant en dépenses et en recettes à un montant total de 69 300 €, conformément au tableau A annexé à la présente résolution.
3. Est approuvée la répartition, entre les États membres de l'Accord partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes, des contributions de l'exercice 2018 pour un montant total de 69 300 €, conformément au tableau B annexé à la présente résolution.
4. Est approuvé le budget de l'Accord partiel pour 2019, conformément au tableau A annexé à la présente résolution, à titre provisoire.

¹ Concerne les États suivants : Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie et Suisse.

Annexe à la Résolution CM/Res(2017)40

TABLEAU A – ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LA MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

K €	Budget 2018	Budget 2019
Total dépenses	69,3	69,3
Contributions des États membres	69,3	69,3
Total recettes	69,3	69,3

TABLEAU B – CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LA MOBILITÉ DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES POUR 2018

ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	Clé de répartition %	MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €
ANDORRE	2,6200	1 815,66
ARMÉNIE	2,6200	1 815,66
AUTRICHE	9,2799	6 430,97
AZERBAÏDJAN	2,6200	1 815,66
BOSNIE-HERZÉGOVINE	2,6200	1 815,66
CROATIE	2,6200	1 815,66
CHYPRE	2,6200	1 815,66
FINLANDE	5,7854	4 009,28
HONGRIE	3,7923	2 628,06
IRLANDE	5,6548	3 918,78
LUXEMBOURG	2,6200	1 815,66
MALTE	2,6200	1 815,66
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	2,6200	1 815,66
MONTÉNÉGRO	2,6200	1 815,66
PAYS-BAS	18,5291	12 840,67
PORTUGAL	5,6283	3 900,41
SAINT-MARIN	2,6200	1 815,66
SERBIE	2,6200	1 815,66
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	2,6200	1 815,66
SLOVÉNIE	2,6200	1 815,66
SUISSE	14,6502	10 152,59
TOTAL	100,0000	69 300,00